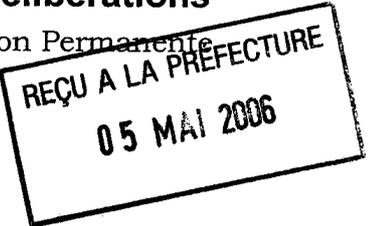


# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations

de la Commission Permanente



N° CP  
Séance du *n° 110-06*  
- 5 MAI 2006

### SUBVENTIONS POUR FRAIS D'ETUDES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME ET D'AMENAGEMENT Décision d'attribution de subventions

La Commission Permanente du Conseil Général,

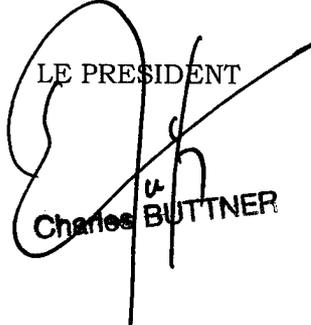
- VU l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général du 9 décembre 1999, suite au rapport n° 20/I - 10/01, donnant un accord de principe à la création d'une nouvelle ligne de subventions aux communes et aux EPCI pour les études de POS et les études qualitatives d'aménagement et paysagères et donnant délégation à la Commission Permanente pour la fixation des critères de subvention,
- VU la délibération du Conseil Général du 10 décembre 2002 créant une nouvelle ligne de subvention aux communes et aux EPCI pour les procédures de révision simplifiée des POS existants et donnant délégation à la Commission Permanente pour l'application de ces critères de subvention;
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Décide d'attribuer des subventions pour des études liées aux documents d'urbanisme et des études connexes d'un montant total de 15 750 euros. Ces subventions sont attribuées en faveur des communes récapitulées en annexe selon les modalités rappelées dans le rapport, ces montants sont prélevés sur le chapitre 204, fonction 71, nature 20414, programme FO15 du budget départemental.

Adopté  
..... voix contre  
..... abstentions

Acte certifié exécutoire  
Réception par le Préfet ... 5. MAI. 2006  
Publication .... 1.2. MAI. 2006 .....  
Pour le Président du Conseil Général  
et par désignation  
  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT  
  
Charles BUTTNER